

# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026**

La tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat s'applique aussi bien au Budget Principal de la Commune qu'à ses Budgets annexes : il s'applique également au Budget du CCAS.

Prévu par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 6/02/1992, le Débat d'orientations budgétaires se tient dans les dix semaines précédent le vote du Budget Primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires qui est élaboré par le Président du CCAS. Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière du Centre Communal d'Actions Sociales. Il comporte une information sur la structure et l'évolution des dépenses et des recettes.

Donnant lieu à débat, il vise également à appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif 2026 du CCAS, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires.

# SOMMAIRE

**I) RÉTROSPECTIVE DU BUDGET DU CCAS .....** 4 et 5

## **II) LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

**A) Tableau global Compte Administratif 2025**

1 – Section de fonctionnement 2025 .....	5-6
2 – Section d'investissement 2025 .....	6

**B) Détail de la section de fonctionnement**

1 – Détail des dépenses de fonctionnement 2025 .....	7 à 12
2 - Détail des recettes de fonctionnement 2025 .....	12-13

**C) Détail de la section d'investissement**

1 – Dépenses d'investissement 2025 .....	13
2 – Recettes d'investissement 2025 .....	14

## **III) CONSTRUCTION DU BUDGET CCAS 2026**

**A) Actions déjà en place et à venir.....** 14 à 15  
**B) PREMIERS ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU BUDGET 2026 .....** 15 à 18

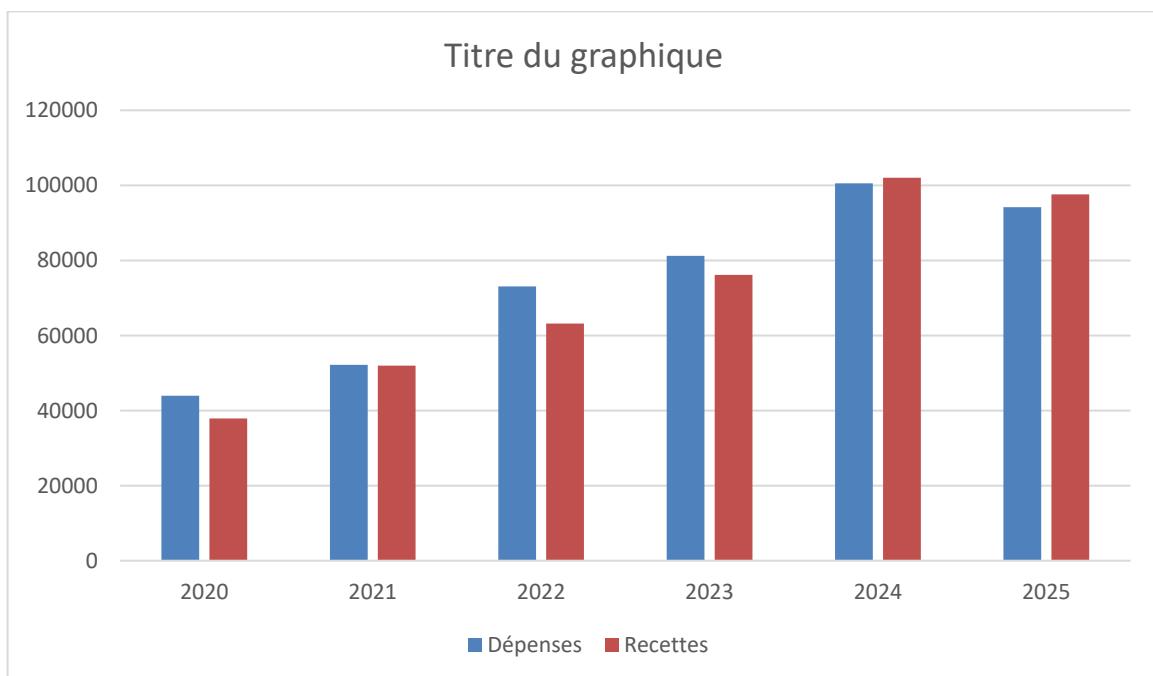
## I) RÉTROSPECTIVE DU BUDGET DU CCAS de 2020 à 2025

Pour rappel, le Budget Primitif 2025 du CCAS se composait comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	111 607,23 €	111 607,23 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	11 732,00 €	11 732,00 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	123 339,23 €	123 339,23 €

Analyse rétrospective des dépenses de fonctionnement du budget CCAS 2020-2025 :

COMpte ADMINISTRATIF		
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES RÉELLES	RECETTES RÉELLES
<b>2020</b>	43 945,85 €	37 912,33 €
<b>2021</b>	52 167,86 €	51 969,08 €
<b>2022</b>	73 097,89 €	63 180,21 €
<b>2023</b>	81 215,07 €	76 146,55 €
<b>2024</b>	100 559,92 €	102 038,11 €
<b>2025</b>	94 197,69 €	97 584,31 €



### Dépenses Fonctionnement CCAS sur la période 2020-2025 :

- Progression entre 2020 et 2021 (+ 8 222,01 €) : augmentation aides et augmentation prestation portages repas
- Progression entre 2021 et 2022 (+ 20 930,03 €) : augmentation prestation portages repas
- Progression entre 2022 et 2023 (+ 8 117,18 €) : augmentation électricité et augmentation secours d'urgence

- Forte progression entre 2023 et 2024 (+ 19 344,85 €) : augmentation prestations (participation aux factures EDF et aux factures d'eau, aux loyers, bons alimentaires et chèques BIMPLI) et augmentation aides (aides aux permis de conduire, passeports jeunes, séjours scolaires, cartes TCL)
- Diminution entre 2024 et 2025 (- 6 362,23 €) : diminution du nombre de repas et de potages distribués (6 999 repas et 966 potages en 2024 ; 6 869 repas et 642 potages en 2025) + pas de nettoyage logement d'urgence en 2025 et moins de subventions données aux associations

**Recettes CCAS sur la même période :**

- Forte progression entre 2020 et 2021 (+ 14 056,75 €) : augmentation des portages repas et de la subvention de la commune
- Progression entre 2021 et 2022 (+ 11 211,13 €) : augmentation des portages repas et de la subvention de la commune
- Progression entre 2022 et 2023 (+ 12 966,34 €) : augmentation des portages repas et de la subvention de la commune
- Forte progression entre 2023 et 2024 (+ 25 891,56 euros) : augmentation des portages repas, de la subvention de la commune et des indemnités d'occupation
- Progression entre 2024 et 2025 (+ 1 464,35 euros) : diminution du nombre de repas entre 2024 et 2025 mais augmentation du prix du repas à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025 (5,90 euros au lieu de 5,50 euros)

Voici les subventions de la Commune pour le CCAS :

*2020 : 15 000 euros	* 2022 : 25 000 euros	* 2024 : 45 000 euros
*2021 : 21 000 euros	* 2023 : 33 000 euros	* 2025 : 45 000 euros

## II) Le compte administratif 2025

### A) Tableau global compte administratif 2025 :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses	2025	Recettes	2025
011 Charges à caractère général	73 979,72	013 Remboursement de charges de personnel	0
012 Charges de personnel	0	70 Produits des services	44 091,86
65 Autres charges de gestion courante	19 570,57	73 Impôts et Taxes	0
		74 Dotations	45 351,00
022 Dépenses imprévues	0	75 Autres produits de gestion courante	8 141,45
66 Charges financières	0	76 Produits financiers	0

67 Charges exceptionnelles	0	77 Produits exceptionnels	0
<b>Sous-total Opérations réelles</b>	<b>93 550,29</b>	<b>Sous-total Opérations réelles</b>	<b>97 584,31</b>
Sous-total Opérations d'ordre	647,40	Sous-total Opérations d'ordre	0
<b>Sous-total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>94 197,69</b>	<b>Sous-total Recettes de fonctionnement</b>	<b>97 584,31</b>
		<b>002 – Reprise du résultat reporté N-1 (2024)</b>	<b>11 056,23</b>
<b>Total</b>	<b>94 197,69 (a)</b>	<b>Total</b>	<b>108 640,54 (c)</b>

Excédent de financement section de fonctionnement 2025 : 14 442,85

### SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Dépenses	2025	Recettes	2025
Opérations	0	Opérations	0
020 Dépenses imprévues	0	10 Dotations, fonds divers	165,38
10 Dotations, fonds divers	0	13 Subventions d'équipements	0
16 Dépôts et cautionnements	60,00	16 Dépôts et cautionnements reçus	120,00
20 Immobilisations incorporelles	0		
204 Subventions	0	204 Subventions versées	0
21 Immobilisations corporelles	299,99		
27 Autres immobilisations financières (prêts)	0	27 Autres immobilisations financières (prêts)	840,95
<b>Sous-total Opérations réelles</b>	<b>359,99</b>	<b>Sous-total Opérations réelles (dont 1068)</b>	<b>1 126,33</b>
Sous-total Opérations d'ordre	0	Sous-total Opérations d'ordre	647,40
<b>Sous-total dépenses d'investissement</b>	<b>359,99</b>	<b>Sous-total recettes d'investissement</b>	<b>1 773,73</b>
		<b>001 – reprise du résultat reporté N-1 (2024)</b>	<b>7 389,67</b>
Reste à réaliser en dépenses	0	Reste à réaliser en recettes	0
<b>Total</b>	<b>359,99 (b)</b>	<b>Total</b>	<b>9 163,40 (d)</b>

**Excédent de financement section d'investissement 2025**

(Excédent d'exécution cumulé avec les restes à réaliser)

**8 803,41**

à reporter au 001 (au BP 2026)

<b>Total général des sections dépenses</b>	<b>94 557,68</b> <b>(a+b)</b>	<b>Total général des sections recettes</b>	<b>117 803,94</b> <b>(c+d)</b>
--	----------------------------------	--	-----------------------------------

**B) Détail de la section de fonctionnement**

1) Détail des dépenses de fonctionnement 2025 :

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2024 en Euros	BP 2025 en euros	Réalisé 2025 en euros
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>76 830,63</b>	<b>85 240,00</b>	<b>73 979,72</b>
60611 eau (logt urgence)	350,37	500,00	318,53
60612 Énergie-Électricité (logt urgence)	2 038,75	4 500,00	2 232,56
60623 (alim logt urgence)	3 453,83	3 500,00	3 572,14
60628 (autres fourn non stockées)	0	0	83,54
60632 Petit équipement	0	1 000,00	154,69
6068 autres matières et fournitures (logt urgence)	0	100,00	95,17
611 Contrat prestations services : portages de repas	53 056,06	55 300,00	49 918,35
614 charges de copropriété	269,72	400,00	430,97
615221 Fourn peinture logt urgence	0	500,00	0
6156 maintenance	0	0	0
6182 documentation générale	0	0	0
6184 formation bénévoles	435,00	500,00	270,00
6185 Frais de colloques et séminaires	420,00	500,00	0
6188 (autres frais divers)	295,20	300,00	190,80
6231 Annonce pour marché portages de repas	0	0	0
6232 fêtes et cérémonies (repas bénévole, colis noël, kit JNA, repas aînés, achat médailles famille)	12 781,21	14 000,00	13 780,25
6261 frais affranchissement	0	0	5,58
6281 Concours divers : UNCCAS, fichier commun	229,14	240,00	231,10
6283 Frais nettoyage locaux (pour logement urgence)	642,00	500,00	0
62878 Concours à d'autres organismes : noël ensemble	173,75	200,00	0
6288 Autres : remboursement frais essence porteurs repas	2 685,60	3 200,00	2 696,04
<b>022 Dépenses imprévues</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>042 Opérations d'ordre : 6811 dotations aux amortissements</b>	<b>1 544,57</b>	<b>1 547,00</b>	<b>647,40</b>

<b>65 Autres charges de gestions courantes</b>	<b>22 184,72</b>	<b>24 820,23</b>	<b>19 570,57</b>
65133 Secours urgence : participation au règlement factures (EDF, loyer, chèques Natixis)	9 158,70	10 600,00	10 974,61
65134 Aides : bons alimentaires, passeports jeunes, passeports séniors, séjours scolaires, aides aux permis de conduire	9 376,02	11 000,00	6 195,96
65748 Subvention fonctionnement (ADMR, Assoc familles Francheville, secours catholique, subv non affectée)	3 650,00	2 400,00 (ADMR : 1500+assoc familles : 500 + secours catholique : 400)	2 400,00
65888 Charges exceptionnelles	0	820,23	0
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
673 (titre annulé sur exercice antérieur)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>100 559,92</b>	<b>111 607,23</b>	<b>94 197,69</b>

Détail des dépenses :

**Compte 60611 (eau)** : Diminution entre 2024 et 2025 de 9,09 % (350,37 euros en 2024 et 318,53 euros en 2025). La consommation d'eau par les familles a été la suivante (55 m<sup>3</sup> en 2024 et 44 m<sup>3</sup> en 2025). La moyenne du prix du m<sup>3</sup> d'eau a été de 3,60 euros en 2024 et 3,80 euros en 2025.

**Compte 60612 (Electricité)** : Augmentation entre 2024 et 2025 de 9,50 % (2 038,75 euros en 2024 et 2 232,56 euros en 2025). Les familles ont consommé 5 439 kwh en 2024 et 8 451 kwh en 2025. En 2024, la moyenne des prix HT était la suivante (25,171 euros en heures pleines et 12,80 euros en heures creuses). En 2025, elle était de 17,47 euros en heures pleines et 12,93 euros en heures creuses.

**Compte 60623 (alimentation)** : Petite augmentation entre 2024 et 2025 de 3,42 % (3 453,83 euros en 2024 et 3 572,14 euros en 2025). Le pain pour les portages de repas est mandaté ici. Le montant pour l'alimentation au niveau du logement d'urgence a augmenté entre 2024 (35,33 euros) et 2025 (113,17 euros)

**Compte 60628 (autres fournitures non stockées)** : rien n'a été mandaté sur ce compte en 2024 et le montant de 83,54 euros en 2025 correspond à l'achat de chandeliers et de bougies pour le repas des aînés.

**Compte 60632 (fourniture de petit équipement)** : rien n'a été mandaté sur ce compte en 2024 et le montant de 154,69 euros en 2025 correspond à l'achat de fournitures pour le logement d'urgence : deux « bips » pour le portail, un aspirateur et une télécommande pour la télévision

**Compte 6068 (autres matières et fournitures)** : rien n'a été mandaté sur ce compte en 2024 et le montant de 95,17 euros en 2025 correspond à l'achat de balai, balayette ... pour le logement d'urgence

**Compte 611 - Les dépenses de prestations de services** (portages de repas) ont diminué de 3 137,71 euros entre 2024 et 2025, soit – 5,91 % (53 056,06 euros en 2024 et 49 918,35 euros en 2025). En effet, le nombre de repas distribués a diminué entre 2024 et 2025 (6 999 repas et 966 potages en 2024 ; 6 869 repas et 642 potages en 2025). Le prix du repas est de 7,30 euros TTC, le bénéficiaire payait 5,50 euros TTC jusqu'en mars 2025 (1,80 euros TTC par repas était donc pris en charge par le CCAS). Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, le bénéficiaire paie 5,90 euros au lieu de 5,50 euros TTC (1,40 euros TTC par repas est donc désormais pris en charge par le CCAS)

**Les coûts de repas en 2024 et 2025 restent inchangés :**

Le prestataire est la Société LATURINOISE (restaurateur) : coût du repas : 6,92 euros HT (7,30 euros TTC avec TVA à 5,5 %) et coût du potage : 0,82 euros HT (0,86 euros TTC). La diminution des dépenses sur ce compte entre 2024 et 2025 vient du fait qu'il y a eu moins de repas distribués en 2025 qu'en 2024.

**Compte 614 (charges de copropriété)** : Ce compte a augmenté de 59,78 % entre 2024 et 2025 (269,72 euros en 2024 et 430,97 euros en 2025). Ceci est dû au fait que les charges du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 ont été mandatées en 2025.

**Compte 6184 (versements à des organismes de formation)** : Ce compte a diminué entre 2024 et 2025 (435 euros en 2024 et 270 euros en 2025). Cela est du au fait qu'en 2024 trois types de formations avaient eu lieu (formation réanimation 2 heures + formation gestes premiers secours + prévention et secours civique) alors qu'en 2025 seule la formation de gestes aux premiers secours suivie par le Conseil Municipal des enfants a eu lieu.

**Compte 6185 (Frais de colloques et séminaires)** : En 2024, un montant de 420 euros a été réglé sur ce compte. Il s'agissait du règlement de la conférence « risques et arnaques de la vie courante » proposée par le Conseil des Aînés. En 2025, rien n'a été mandaté sur ce compte.

**Compte 6232 (fêtes et cérémonies)** : Le montant pour les fêtes et cérémonies (compte 6232) était plus élevé en 2024 par rapport à son montant de 2025. En effet, un peu moins de personnes ont assisté au repas des aînés (264 en 2024 et 238 en 2025), cependant plus de colis de Noël ont été distribués (61 en 2024 et 78 en 2025).

**Compte 6283 (Frais de nettoyage des locaux)** : En 2024, un montant de 642 euros a été réglé à l'entreprise de nettoyage pour le nettoyage du logement d'urgence. En effet, il avait été nécessaire de faire intervenir une société de nettoyage suite à l'hébergement d'une personne non respectueuse de cet équipement. Rien n'a été mandaté en 2025.

**Compte 62878 (à des tiers)** : En 2024, sur le compte 62878, un montant de 173,75 euros a été mandaté pour « Noël ensemble ». Rien n'a été mandaté en 2025, cette manifestation n'ayant pas eu lieu.

**Compte 6288 (autres services extérieurs)** : les montants entre 2024 et 2025 sont à peu près équivalents (2 685,60 euros en 2024 et 2 696,04 euros en 2025). Les bénévoles sont au nombre de deux chaque jour pour assurer la distribution des repas. La mise en place d'une indemnité pour le carburant (18 euros par trimestre) en faveur des bénévoles est toujours en vigueur.

**Compte 65133 (Secours d'urgence : aide pour règlement eau et électricité, participation loyers, bons alimentaires et chèques BIMPLI)** : Augmentation entre 2024 et 2025 de 19,82 % (9 158,70 euros en 2024 et 10 974,61 euros en 2025). Beaucoup plus de personnes ont bénéficié de chèques BIMPLI en 2025 car ils n'avaient pas la possibilité de se rendre à la banque alimentaire (pas de voiture ou horaires non adaptés).

**Compte 65134 (aides aux permis de conduire, passeports jeunes, séjours scolaires, aides auprès de l'association des familles de Francheville)**: En ce qui concerne les aides, plus de dépenses ont été effectuées en 2024 par rapport à 2025 (9 376,02 euros en 2024 et 6 195,96 euros en 2025). Deux bourses aux permis ont été attribuées en 2024 et quatre en 2025. Cependant, en ce qui concerne les passeports jeunes 44 ont été attribués en 2024 et 34 en 2025. Sept personnes ont bénéficié du passeport senior en 2024 et une personne en a bénéficié en 2025.

### **Les passeports jeunes**

Les passeports jeunes concernent les familles brindasiennes ayant des enfants qui fréquentent l'école maternelle et/ou l'école élémentaire de Brindas, ainsi que les collégiens de Brindas, inscrits auprès d'une association de la Commune.

Le plafond par enfant est le suivant :

Revenu fiscal de référence	< 10 000 €	10 000 à 15 000 €	15 000 à 20 000 €	20 000 à 30 000 €	30 000 à 40 000 €
1 enfant	60 %	50 %	40 %	30 %	10 %
2 enfants	65 %	55 %	45 %	35 %	25 %
3 enfants	70 %	60 %	50 %	40 %	30 %
4 enfants et +	75 %	65 %	55 %	45 %	35 %
Plafond par enfant	150 €	130 €	110 €	90 €	70 €

	Nombre d'élèves bénéficiaires du passeport jeunes en 2020
École Primaire	13
École Maternelle	6
Collège	16
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>
	Nombre d'élèves bénéficiaires du passeport jeunes en 2021
École Primaire	19
École Maternelle	10
Collège	20
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>
	Nombre d'élèves bénéficiaires du passeport jeunes en 2022
École Primaire	37
École Maternelle	16
Collège	9
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>
	Nombre d'élèves bénéficiaires du passeport jeunes en 2023
École Primaire	33
École Maternelle	9
Collège	12
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>
	Nombre d'élèves bénéficiaires du passeport jeunes en 2024
Ecole Primaire	26
Ecole Maternelle	8
Collège	10
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>
	Nombre d'élèves bénéficiaires du passeport jeunes en 2025
Ecole Primaire	15
Ecole Maternelle	5
Collège	14
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>

## Les passeports séniors

<b>Revenu fiscal de référence</b>	< 18 000 € (pour un couple) < 12 000 € (pour une personne seule)	Entre 18 000 € et 25 000 € (pour un couple) Entre 12 000 € et 15 000 € (pour une personne seule)	Entre 25 000 € et 30 000 € (pour un couple) Entre 15 000 € et 20 000 € (pour une personne seule)	Entre 30 000 € et 35 000 € (pour un couple) Entre 20 000 € et 25 000 € (pour une personne seule)
<b>Aide accordée par personne</b>	130 €	110 €	90 €	70 €
<b>Année 2024</b>	0	0	2 personnes seules	3 personnes seules et 1 couple
<b>Année 2025</b>	0	0	1 personne seule	0

(sans dépassement du montant total de l'inscription)

Une aide financière aux brindasiens retraités est proposée par le CCAS depuis 2024 sous condition de ressources. Elle est attribuée pour le paiement d'une inscription à une association brindasienne. Une seule demande est prise en compte par personne.

Cette aide est cumulable avec les aides proposées par les caisses de retraite, mutuelle, département, etc..., plafonnée au montant de l'inscription.

**Compte 65748 :** Les subventions aux associations ont été plus importantes en 2024 par rapport à 2025 (3 650 euros en 2024 et 2 400 euros en 2025).

## Détail des recettes de fonctionnement 2025 :

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Réalisé 2024 en euros</b>	<b>BP 2025 en euros</b>	<b>Réalisé 2025 en euros</b>
002 solde d'exécution reporté	/	11 056,23	/
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	44 919,48	44 000,00	44 091,86
70311 Concessions cimetières	6 321,28	5 000,00	4 029,31
7066 Prestations services (recettes portages de repas)	38 598,20	39 000,00	40 062,55
74 Dotations et participations	45 266,00	45 351,00	45 351,00
74741 Commune (subvention)	45 000,00	45 000,00	45 000,00
747888 (autres organismes)	266,00	351,00	351,00

75 Autres produits de gestion courante	<b>11 852,63</b>	<b>11 200,00</b>	<b>8 141,45</b>
752 Revenus des immeubles (indemnité occupation logt urgence)	11 118,63	11 200,00	6 941,45
7588 produits divers	734,00	0	1 200,00
<b>Total</b>	<b>102 038,11 euros</b>	<b>111 607,23</b>	<b>97 584,31</b>

Détail des recettes :

**Compte 70311 :** Le montant pour les concessions de cimetière était supérieur en 2024 (6 321,28 euros) par rapport à 2025 (4 029,31 euros)

**Compte 7066 :** Les recettes concernant les portages de repas soit 40 062,55 euros en 2025 (38 598,20 euros en 2024) ont augmenté de 1 464,35 euros, soit de 3,70 %. Le nombre de repas commandés et le nombre de bénéficiaires a légèrement diminué en 2025 (6 999 repas + 966 potages et 57 bénéficiaires sur 2024 ; 6 869 repas + 642 potages et 49 bénéficiaires sur 2025). Cependant, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, les bénéficiaires paient 5,90 euros au lieu de 5,50 euros.

**Compte 747888 (autres organismes) :** Il s'agit de l'encaissement des chèques pour les accompagnants au repas des aînés (266 euros en 2024 et 351 euros en 2025)

**Compte 752 :** Les recettes ont diminué entre 2024 (11 118,63 euros) et 2025 (6 941,45 euros). Le logement d'urgence de la commune a été occupé toute l'année 2025. Ce compte est constitué :

- des indemnités d'occupation du logement d'urgence (423 euros en 2024 et 440 euros en 2025)
- de l'allocation pour le logement d'urgence versée par la CCVL (6 960,15 euros en 2024 concernant les dépenses 2023 et 2 765,97 euros en 2025 concernant les dépenses 2024). En 2024, l'allocation de la CCVL a été supérieure à celle de 2025 car la CCVL verse une allocation sur la base de l'occupation N-1
- du versement ALT (Allocation logement temporaire) versée par l'Etat (3 735,48 euros : montant identique en 2024 et en 2025).

**C) Détail de la section d'investissement :**

1) Les dépenses d'investissement 2025 :

**Compte 165 (dépôts et cautionnements reçus) :** 60 euros soit remboursement de la caution de Mme S.

**Compte 21848 (autres matériels de bureau et mobilier) :** 299,99 euros (achat canapé pour logement d'urgence)

## 2) Les recettes d'investissement 2025 :

Les recettes d'investissement sont composées :

**Compte 10222** : Encaissement FCTVA (165,38 euros) par rapport aux dépenses d'investissement 2023

**Compte 165** : Encaissement des cautions pour les locataires du logement d'urgence, soit 60 euros pour Mme S. et 60 euros pour Mme L.

**Compte 2745** : Titres effectués pour prêt de Mme S. sur 2025 pour les obsèques de son mari

**Compte 28 ....** : Amortissements liés aux factures d'investissements de 2024 ou antérieures pour le logement d'urgence (achat d'une armoire réfrigérée en 2016 et d'une autre en 2021, achat de valisettes en 2020 et en 2022, achat d'un canapé en 2021, achat de peinture pour les chantiers jeunes)

## **III. CONSTRUCTION DU BUDGET CCAS 2026**

### **A) Actions déjà en place et à venir :**

#### **En dépenses DE FONCTIONNEMENT**

##### **1) Poursuite des passeports jeunes et des passeports séniors :**

En 2025, le nombre de familles qui ont sollicité l'obtention des passeports jeunes est un peu inférieur à 2024. Il convient donc de poursuivre la promotion des passeports jeunes. Il paraît également opportun de poursuivre la promotion des passeports séniors mis en place en 2024.

##### **2) Formation aux gestes de premiers secours :**

Pourquoi ne pas prévoir une nouvelle formation de sensibilisation aux gestes de premiers secours pour les bénévoles porteurs de repas ?

##### **3) Reliure des registres des délibérations CCAS :**

Les CCAS sont tenus d'appliquer les dispositions relatives à la tenue des registres afin d'en assurer une meilleure conservation. Ils sont donc tenus de relier les actes administratifs (décisions, délibérations). Une ligne budgétaire est donc prévue chaque année pour cela.

#### **En recettes DE FONCTIONNEMENT**

- 1) La subvention de la Commune : La commune en 2025 a versé une subvention de 45 000 euros au CCAS. Le même montant est prévu pour 2026 afin de permettre au CCAS de maintenir ses actions et son soutien auprès des familles en difficulté.
- 2) Les portages de repas : Il convient d'augmenter un peu l'inscription budgétaire en 2025, du fait que le prix du repas a augmenté depuis avril 2025 (5,90 euros TTC)

### 3) Revenus des immeubles :

C'est sur ce compte que sont encaissés les recettes liées au logement d'urgence.

Soit :

- L'Allocation de Logement Temporaire (ALT) versée par l'État : cette aide est calculée selon l'occupation du logement d'urgence et sur la base du montant d'un loyer PLAI au m<sup>2</sup> (5,71 € au m<sup>2</sup>)
- Les indemnités versées par les occupants : définies par convention (pour rappel, 30 € mensuels ou 1€ par jour pour des revenus < RSA ; 60 € mensuels ou 2 €/jour si revenus > ou = au RSA ; et 90 € mensuels ou 3 €/jour pour des revenus > ou = au SMIC ; pour personne seule ou accueillie à titre dérogatoire aux critères d'accueil = loyer PLS).
- La participation de la CCVL : Cette participation est égale au montant de l'ensemble des coûts liés à ce logement (charges, assurances, petit matériel de réparation, blanchisserie, etc) d'où on déduit les recettes perçues (les indemnités versées par les occupants et l'ALT). La CCVL compense sur la base d'un loyer PLAI également.

L'équilibre du budget ne peut se faire qu'avec les résultats définitifs du compte administratif 2025.

## **B) PREMIERS ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

### **1. Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Compte (M57)	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
<b>011</b>	60611	Eau (logt urgence)	500	318,53	500
	60612	Électricité (logt urgence)	4 500	2 232,56	3 500
	60623	Alimentation (pain pour portages repas)	3 500	3 572,14	3 800
	60628	Autre fournitures non stockées	0	83,54	100
	60632	Fournitures de petit équipement + divers pour conseil des aînés	1 000	154,69	1 200
	6068	Autres fournitures pour logement urgence (alim ...)	100	95,17	100
	611	Portage repas + prestation ludothèque jeux intergénérationnels	55 300	49 918,35	53 600 (jeux 500 + portages 53 100)

	614	Charges copropriété (a)	400	430,97	550
	615221	Fourniture entretien pour peinture logt urgence	500	0	800
	6184	Formation bénévoles (formation aux premiers secours)	500	270,00	600
	6185	Frais de colloques et séminaires	500	0	500
	6188	Reliures registres délibérations	300	190,80	300
	6232	Repas bénévoles, colis Noël, Kit JNA, fleurs pour remise médailles, achat médailles famille, repas des aînés	14 000	13 780,25	14 500
	6261	Frais affranchissement	0	5,58	10
	6281	Cotisations (abonnement UNCASS et autres)	240	231,10 (UNCASS)	300
	6283	Frais nettoyage locaux logement urgence (b)	500	0	500
	62878	Concours divers (noël ensemble)	200	0	200
	6288	Indemnités kilométriques bénévoles portages repas	3 200	2 696,04	3 200
<b>TOTAL 011</b>			<b>85 240</b>	<b>73 979,72</b>	<b>84 260</b>
<b>65</b>	65133	Secours urgence (c)	10 600	10 974,61	12 040
	65134	Aides (d)	11 000	6 195,96	10 100
	65748	Subventions aux associations	2 400 (1 500 ADMR + 500 assoc familles + 400 secours catholique)	2 400,00	3 400 (dont 1 000 € pour le comité de pilotage santé mentale des jeunes)
	65888	Charges exceptionnelles	820,23	0	542,85

<b>TOTAL 65</b>			<b>24 820,23</b>	<b>19 570,57</b>	<b>26 082,85</b>
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>			110 060,23	93 550,29	110 342,85
<b>042</b>	6811	Dotations aux amortissements	1 547	647,40	1 300
<b>Total 042</b>			<b>1 547</b>	<b>647,40</b>	<b>1 300</b>
<b><i>Total</i></b>			<b>111 607,23</b>	<b>94 197,69</b>	<b>111 642,85</b>

(a) : Y compris chauffage, ordures ménagères et charges copropriété

(b) : Il serait opportun de prévoir un nettoyage complet du logement d'urgence par une entreprise privée, après chaque état des lieux de sortie (par exemple, trois fois par an)

(c) : Participation aux factures EDF, aux factures d'eau, aux loyers, bons alimentaires et chèques BIMPLI

(d) : Aides aux permis de conduire, passeports jeunes, passeports séniors, séjours scolaires, cartes TCL

## 2. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Compte (M57)	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
<b>70</b>	70311	Concessions cimetière	5 000	4 029,31	4 200
	7066	Recettes des portages de repas	39 000	40 062,55	39 500
<b>TOTAL 70</b>			<b>44 000</b>	<b>44 091,86</b>	<b>43 700</b>
<b>74</b>	74741	Subvention commune	45 000	45 000	45 000
	747888	Remboursement chèques repas aînés (accompagnants) et ENEDIS	351	351	500
<b>TOTAL 74</b>			<b>45 351</b>	<b>45 351</b>	<b>45 500</b>
<b>75</b>	752	Autres produits de gestion courante	11 200	6 941,45	8 000 (CCVL + indemnités occupation + Alloc ALT)
	75888	Autres	0	1 200	0
<b>TOTAL 75</b>			<b>11 200</b>	<b>8 141,45</b>	<b>8 000</b>
<b>Total recettes réelles de fonct</b>			<b>100 551,00</b>	<b>97 584,31</b>	<b>97 200</b>
<b>002</b>	002	Solde d'exécution reporté	11 056,23	0	14 442,85
<b><i>Total</i></b>			<b>111 607,23</b>	<b>97 584,31</b>	<b>111 642,85</b>

### **3. Dépenses d'Investissement**

<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>	<b>BP 2026</b>
<b>16</b>	165	Dépôts et cautionnements rendus	240	60	240
<b>TOTAL 16</b>			240	60	240
<b>21</b>	21848	Immob. Corporelles mobilier	3 492	299,99	4 000
	2188	Immob. Corporelles	4 000	0	4 066,41
<b>TOTAL 21</b>			7 492	299,99	8 066,41
<b>27</b>	2745	Autres immobilisations financières (prêt à taux zéro)	4 000	0	3 000
<b>TOTAL 27</b>			4 000	0	3 000
<b>Total</b>			<b>11 732</b>	<b>359,99</b>	<b>11 306,41</b>

### **4. Recettes d'Investissement**

<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>	<b>BP 2026</b>
<b>001</b>	001	Solde d'exécution reporté	7 389,67	0	8 803,41
<b>10</b>	10222	FCTVA	165	165,38	183
<b>TOTAL 10</b>			165	165,38	183
<b>16</b>	165	Dépôts et cautionnements reçus	300	120	120
<b>TOTAL 16</b>			300	120	120
<b>27</b>	2745	Autres immobilisations financières (Prêts à taux zéro)	2 330,33	840,95	900
<b>TOTAL 27</b>			2 330,33	840,95	900
<b>040</b>	281848	Amortissements sur mobilier	402	82,00	500
	28188	Amortissements	1 145	565,40	800
<b>TOTAL 040</b>			1 547	647,40	1 300
<b>Total</b>			<b>11 732</b>	<b>1 773,73</b>	<b>11 306,41</b>